

Celui-ci, agissant, avec la plus scrupuleuse bonne foi, poussa la délicatesse jusqu'à attendre l'arrivée de son confrère, avant de se présenter à la Propagande.

Dans l'intervalle, l'Archevêque, qui ne se piquait pas de tant de délicatesse, écrivit aux Evêques de la Province, et réussit à obtenir d'eux des lettres favorables à ses vues,

Sur quoi, il se hâta d'écrire directement au Pape, lui envoyant en même temps l'opinion de ses collègues.— Le Saint-Père s'en rapportant à la bonne foi de l'Archevêque, dit au Cardinal Préfet, en lui parlant de cette affaire, "cela n'est pas expédient, pour le moment," *non expedire*. Tout cela se passait à l'insu de l'Evêque de Montréal, alors à Rome depuis un mois. Enfin, Mgr. Baillargeon, qui n'avait pas perdu son temps, comme l'on sait, arrive à Rome. Il ne dit rien à son collègue, et se rend avec lui à la Propagande, sans beaucoup d'inquiétude. Mgr. de Montréal expose son projet, disant qu'il est prêt à s'en rapporter à l'opinion de Son Eminence— *Signor Vescovo*, répond le bon Cardinal, je ne puis rien faire pour vous en ce moment, car le Saint-Père a déjà dit : *Non expedire*.

"Je tombai des nues, dit Mgr. de Montréal, racontant cette scène à un ami dévoué. L'Archevêque, qui savait tout, ne m'avait rien dit ; j'ignorais qu'il eût agi en secret, pendant que je l'attendais à Rome pour y agir en—semble loyalement, et au grand jour."

Tel est l'origine du premier *non expedire*.

Le *Factum*, dans sa deuxième édition, devrait célébrer la gloire de ce premier succès de la diplomatie Québécoise ; les quatre lettres en seraient fières.

En 1865, Mgr. Bourget, ayant fait de nouvelles tentatives, il lui fut encore répondu par S. E. le Cardinal Préfet ; *non expedire*.

Or, ce sont ces deux *non expedire* qui ont été transformés tout-à-coup en *Décrets formels* ! A celui qui nie l'existence de tels *Décrets*, la lettre ne dit pas encore *sit anathema*, mais elle déclare avec indignation qu'il est un *aveugle et un insensé* !— N'y a-t-il pas quelque part un *vrai Décret* qui dit : — *Si quis dixerit fratri suo raca, reus erit judicio* ?

Quant à vous, cher lecteur, je suis assuré que vous prenez le *non expedire* dans son sens seul véritable. Ce qui n'est pas expédient aujourd'hui, peut le devenir demain.